

Délibération n°49.5

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
53

Nombre de votants :
53

Date de convocation :
9 décembre 2019

Date d'affichage du
compte-rendu :
23 décembre 2019

Objet :
**Rapports annuels retraçant
l'activité des EPCI auxquels
RLV adhère :**
- **SICTOM Pontaumur-
Pontgibaud : rapport
d'activités 2018**

L'AN deux mille dix-neuf le lundi 16 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 9 décembre 2019 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires**.
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléant**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Gabriel BANSON, *a donné pouvoir* à M Christian ARVEUF
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- M Philippe GAILLARD, *a donné pouvoir* à M Yves LIGIER
- Mme Catherine HOARAU, *a donné pouvoir* à M Jean-Maurice HEINRICH
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Marie-Pierre LORIN, *a donné pouvoir* à Mme Annick DAVAYAT
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOIR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Jacques LAMY
- Mme Régine PERRETON,
- M Vincent RAYMOND
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Nicolas WEINMEISTER
- M Pierre PECOUL et son pouvoir pour Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Marie CACERES

**Rapport n°49.5 - Rapports annuels retraçant l'activité des EPCI auxquels RLV adhère :
SICTOM Pontaumur-Pontgibaud : rapport d'activités 2018**

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans (RLV) en communauté d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu l'article L.5211-39 du CGCT, faisant obligation au président du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud (Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)) d'adresser chaque année aux Présidents des EPCI adhérents ou aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,
Vu l'article D.2224-1 qui prévoit que la collectivité compétente en matière de collecte des déchets ménagers établit chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers ; dont le contenu doit être intégré au rapport prévu par l'article L.5211-39 quand la compétence a été transférée à un EPCI,

Considérant le rapport annuel 2018, transmis par le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud,

Le conseil communautaire sur proposition du Président, prend acte du rapport d'activité, annexé, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud pour l'exercice 2018.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 17 décembre 2019

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Berger
Levrault

Accusé de réception en préfecture
063-200670753-20191216-DEL20191216495
-DE
Date de réimpression : 07/03/2020
Date de réception préfecture : 07/01/2020

12/09/2019

cc 16 dec - RAPPORT 49-5



Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

ID : 063-256301185-20190918-RPQS2018-AU



Sommaire

I CONTEXTE

3

I.1. Présentation : coopération intercommunale	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets	5
I.3. Modalités d'exploitation du service	6
I.4. Emplois	6
I.5. Les marchés de fournitures	6
I.6. La gestion des déchèteries	7

II INDICATEURS TECHNIQUES

7

II.1. La collecte des déchets ménagers	7
II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements	7
• II.1.1.a. Présentation	7
• II.1.1.b. Modalités	8
• II.1.1.c. Fréquence de collecte	8
• II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)	9
II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire	9
• II.1.2.a. Présentation	9
• II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)	10
II.1.3. La collecte en déchèterie	11
• II.1.3.a. Présentation	11
• II.1.3.b. Horaires d'ouverture	12
• II.1.3.c. Conditions d'accès	12
• II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)	13
II.1.4 Gravats	13
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.	14
• II.1.5.a. Présentation	14
• II.1.5.b. Quantités collectées	14
II.1.6 La collecte des textiles	14
• II.1.6.a. Présentation	14
• II.1.6.b. Quantités collectées	14
II.2. Le transfert et le transport	15
II.2.1. Le transfert	15
II.2.2. Le transport	16
II.3. Le traitement	16
II.3.1. Le Pôle VERNEA	16
II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	16
II.3.3. La valorisation biologique	17

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216495
-DE

Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception en préfecture : 07/01/2020

12/09/2019





Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

ID : 063-256301185-20190918-RPQS2018-AU

Bescher
Levrault

- II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours _____

II.3.4. Les déchets des déchèteries _____ 18

II.3.5. Le centre de tri _____ 18

- II.3.5.a. Localisation des repreneurs _____ 18
- II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne) _____ 19

III INDICATEURS FINANCIERS _____ 19

III.1. Modalités de financement du service _____ 19

III.1.1. Contribution des particuliers _____ 19

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers _____ 20

III.1.3. Autres recettes _____ 20

III.2 Indicateurs financiers du service _____ 20

III.2.1. Dépenses de fonctionnement _____ 20

III.2.2. Recettes de fonctionnement _____ 21

IV LES CHIFFRES CLES _____ 24

IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire _____ 24

IV.2. Quantités collectées en déchèteries _____ 25

IV.3. Quantités totales des déchets ménagers et assimilés (en tonnes) _____ 26

IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an) _____ 26

IV.5. Coût moyen du service par habitant _____ 26

IV.6. Contribution moyenne par habitant _____ 27

V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT _____ 27

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité _____ 27

V. 1.1. Prévention de la production de déchets _____ 27

- Gestion des déchets verts et jardinage au naturel _____ 29
- Gaspillage alimentaire _____ 30
- Favoriser le réemploi/réparation _____ 30
- Eco-exemplarité _____ 30
- Sensibilisation des scolaires et des usagers _____ 31

V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND _____ 31

V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND _____ 32

V. 1.4. Protection des paysages _____ 32

V.2. Information et surveillance _____ 32

VI CONCLUSIONS _____ 32

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216495
-DE

Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception en préfecture : 07/01/2020

12/09/2019



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2018

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SICTOM Pontaumur Pontgibaud pour l'exercice 2018.

I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud est un EPCI de 33 communes, constitué de 4 Communautés de Communes, de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (pour les communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches), la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (pour les communes de Bromont Lamothe, la Celle Chapdes Beaufort, Cisternes la Forêt, Combrailles, Condat en Combrailles, Fernoël, Giat, La Goutelle, Landogne, Miremont, Montel de Gelat, Montfermy, Pontaumur, Pontgibaud, Puy Saint Gulmier, Saint Avit, Saint Etienne des Champs, Saint Hilaire les Monges, Saint Jacques d'Ambur, Saint Pierre le Chastel, Tralaigues, Villossanges et Voingt) et la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (pour les communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons) et la communauté de communes Dôme Sancy Artense (Aurières, Ceyssat, Gelles, Nébouzat et Saint Bonnet près Orcival).

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 158 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes :

- ⇒ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs individuels et/ou bacs de regroupement,
- ⇒ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire ou en bacs individuels et bacs de regroupement,
- ⇒ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, déchets toxiques et des déchets valorisables tels que les déchets verts, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), les cartons, la ferraille et le bois,
- ⇒ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert de Saint Ours et le suivi de la post-exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont,
- ⇒ La mise en place du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : réduction de la production de déchets ménagers (signature d'un CODEC avec le VALTOM),
- ⇒ Le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés assurés par le VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE en vigueur, publiée au 1^{er} janvier 2019) :

Commune	Pop.Municipale (SC) au 01/01/2019
ANCIZES COMPS (LES)	1 568
AURIERES	315
BROMONT LAMOTHE	974
CELLE LA	86
CEYSSAT	692
CHAPDES BEAUFORT	1 079
CISTERNES LA FORET	466
COMBRAILLES	217
CONDAT EN COMBRAILLE	430
FERNOEL	130
GELLES	965
GIAT	826
GOUTELLE LA	622
LANDOGNE	237
MIREMONT	300
MONTEL DE GELAT	443
MONTFERMY	227
NEBOUZAT	834
PONTAUMUR	659
PONTGIBAUD	755
PULVERIERES	406
PUY SAINT GULMIER	156
SAINT AVIT	242
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	474
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	140
SAINT GEORGES DE MONS	1 976
SAINT HILAIRE LES MONGES	96
SAINT JACQUES D AMBUR	274
SAINT OURS	1 689
SAINT PIERRE LE CHASTEL	430
TRALAIGUES	83
VILLOSSANGES	334
VOINGT	33
TOTAL	18 158



Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

ID : 063-256301185-20190918-RPQS2018-AU

Besoin
Levraut



I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences exercées au 31 décembre 2017		Compétences transférées		
	Depuis le...		Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence	
Collectes OMR	☒	1983	☐	.../.../...	...
Collectes sélectives	☒	1983	☐	.../.../...	...
Déchèterie	☒	1983	☐	.../.../...	...
Transfert	☐	1983	☒	01/01/2014	transférée au VALTOM
Traitement	☐	1983	☒	01/01/2014	transférée au VALTOM

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216495
-DE

Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception en préfecture : 07/01/2020

12/09/2019





Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

Penser l'environnement

ID : 063-256301185-20190918-RPQS2018-AU

I.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	1/01/2017	31/12/2019	ECHALIER
Déchèteries (accueil)	Régie			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service (avenant)	1/01/2018	31/12/2018 (renouvelable jusqu'au 31/12/2021)	ECHALIER
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

I.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs (OMR et sélective) en équivalents temps plein :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	9 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

I.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	Plastic Omnium
Fourniture de bacs de collecte sélective	Plastic Omnium
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	Plastic Omnium / Temaco

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216495
-DE

Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception en préfecture : 07/01/2020

12/09/2019

I.6. La gestion des déchèteries

Le SICTOM a repris en régie l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries au 1^{er} octobre 2009.

La gestion des bas de quais (transfert et traitement des déchets recyclables ou dangereux) est toujours assurée en prestation privée par le SICTOM. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SICTOM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2018
Giat	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2018
Pontaurmur	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2018
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2018

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

• II.1.1.a. Présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SICTOM a repris en régie la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective des emballages), auparavant assurée par l'entreprise SITA.

⇒ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Echaliér vers le Pôle de Valorisation Vernée.

⇒ Collecte sélective des emballages

La collecte sélective des emballages recyclables (papier, carton, journaux magazines, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastique, canettes de boisson, boîtes de conserve) est organisée de deux façons.

Les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de bacs individuels, la collecte s'effectue en porte à porte et pour une partie du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri d'Echaliér à Clermont Ferrand.



La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
 - les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

• II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels sont proposés aux usagers.

• II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est passée à une fois par semaine pour toutes les communes du SICTOM en février 2010, afin d'harmoniser le service de collecte, en vue de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Toutes les communes

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h00 et 12h45 ou de 13h15 à 22h00, sans variation de fréquence sur l'année.



La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Les Ancizes Comps, Bromont Lamothe, Ceyssat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaumur, Pontgibaud, Pulvérières, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Georges de Mons, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel), tous les 15 jours.

Les bacs jaunes sur la commune de Miremont ont été enlevés, au profit de mise en place de nouveaux points propres. Toutes les autres communes du territoire bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	11 149 hab.

• **II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)**

Matériaux collectés	2017	2018	Evolution
Ordures ménagères Assimilées Résiduelles	4 201 t (231,33 kg/hab)	4 227 t (232,79 kg/hab)	+ 0,62 %
Collecte sélective sur 16 communes (11 149 hab en 2018)	523 t (46,90 kg/hab desservi) (28,80 kg/hab SICTOM)	524 t (47,00 kg/hab desservi) (28,86 kg/hab SICTOM)	+ 0,19 %
Total	4 724 t	4 751 t	+ 0,57 %

II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

• **II.1.2.a. Présentation**

La collecte sélective des emballages recyclables se fait principalement par Apport Volontaire (Point Propre).

Le SICTOM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri, en prestation de service par les Etablissements ECHALIER (63).

Une cinquantaine de points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires (une soixantaine) sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

Matériaux collectés	Nb colonnes 2018	2017	2018	Evolution
Verre	138	598 t (32,93 kg/hab)	655t (36,07 kg/hab)	+ 9,53 %
Papier-carton	56	159 t (22,63 kg/hab desservi) (8,76 kg/hab SICTOM)	168 t (23,94 kg/hab desservi) (9,25 kg/hab SICTOM)	+ 5,66 %
Corps creux divers	55	46 t (6,65 kg/hab desservi) (2,53 kg/hab SICTOM)	46 t (6,64 kg/hab desservi) (2,53 kg/hab SICTOM)	0 %
Huile moteur	35	8 t	24 t	+ 200,00 %
TOTAL		811 t	893 t	+10,11 %

• **II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)**

De manière générale, les résultats de la collecte en Apport Volontaire sont en baisse, sauf pour la collecte du verre qui est en augmentation.

Les Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, d'emballages recyclables et de verre collectés pendant l'année 2018.

Les résultats obtenus dans le tableau ci-contre représentent donc le nombre de kilogrammes de matériaux collectés par habitant concerné par l'apport volontaire, pour l'année 2018. Les ratios sur les 4 communes ayant une déchèterie ne sont pas représentatifs compte tenu de l'apport d'usagers d'autres communes.

Communes	Population		JOURNAUX - CARTONS		CORPS CREUX		VERRE	
	Municipale	En PAV (estimée)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)
AURIERES	315	106	1 520	14,34	460	4,34	12 025	38,17
BROMONT LAMOTHE	974	296	6 435	21,76	2 095	7,08	28 145	28,90
CEYSSAT	692	244	5 590	22,94	2 265	9,29	26 110	37,73
CHAPDES BEAUFORT	1 079	319	12 265	38,42	3 080	9,65	33 290	30,85
CISTERNES LA FORET	466	466	7 100	15,24	2 080	4,46	11 860	25,45
COMBRAILLES	217	217	2 035	9,38	685	3,16	4 680	21,57
CONDAT EN CLLES	430	430	5 525	12,85	1 685	3,92	12 515	29,10
FERNOEL	130	130	2 920	22,46	670	5,15	2 995	23,04
GELLES	965	238	4 685	19,69	1 230	5,17	30 895	32,02
GIAT	826	220	14 370	65,26	2 710	12,31	37 450	45,34
LA CELLE D'AUVERGNE	86	86	1 280	14,88	555	6,45	2 970	34,53
LA GOUTELLE	622	271	4 550	16,76	1 525	5,62	15 635	25,14
LANDOGNE	237	237	3 000	12,66	1 055	4,45	7 135	30,11
LES ANCIZES COMPS	1 568	340	13 355	39,25	3 400	9,99	75 845	48,37
MIREMONT	300	248	5 175	20,84	1 865	7,51	16 780	55,93
MONTEL DE GELAT	443	443	6 720	15,17	1 640	3,70	13 805	31,16
MONTFERMY	227	227	3 440	15,15	930	4,10	5 755	25,35
NEBOUZAT	834	168	4 410	26,31	1 285	7,67	26 890	32,24
PONTAUMUR	659	227	14 995	66,19	3 645	16,09	35 945	54,54
PONTGIBAUD	755	118	4 385	37,27	1 155	9,82	33 975	45,00
PULVERIERES	406	93	1 585	17,04	420	4,52	12 915	31,81
PUY ST GULMIER	156	156	1 920	12,31	480	3,08	4 530	29,04
SAINT AVIT	242	242	4 070	16,82	1 295	5,35	6 210	25,66
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	474	89	2 520	28,27	865	9,71	15 095	31,85
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	140	140	2 110	15,07	565	4,04	3 465	24,75
SAINT GEORGES DE MONS	1 976	0					65 455	33,13
SAINT HILAIRE LES MONGES	96	96	1 690	17,60	580	6,04	3 500	36,46
SAINT JACQUES D'AMBUR	274	252	7 070	28,07	1 790	7,11	12 550	45,80
SAINT OURS LES ROCHES	1 689	369	11 465	31,07	3 460	9,38	66 740	39,51
SAINT PIERRE LE CHASTEL	430	79	2 425	30,73	420	5,32	13 645	31,73
TRALAIGUES	83	83	1 870	22,53	510	6,14	2 485	29,94
VILLOSSANGES	334	334	5 515	16,51	1 715	5,13	12 525	37,50
VOINGT	33	33	1 520	46,06	310	9,39	1 260	38,18
Moyenne SICTOM	18 158	6 997	167 515	23,94	46 425	6,64	655 075	36,08

II.1.3. La collecte en déchèterie

• II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaumur, Saint Ours).



Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20191216-DELI20191216495
 -DE

Date de télétransmission : 07/01/2020
 Date d'acceptation en préfecture : 07/01/2020

12/09/2019

Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment et de la commune de Mazayes (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes Marche en Combraille en Aquitaine pour une partie de leurs communes (convention).

• II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu de la déchèterie	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaurmur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

• II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit, inclus dans la REOM,
- Pour les Professionnels : gratuit, l'accès et l'utilisation sont inclus dans la REOM.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, le contrôle d'accès et de gestion informatisée des déchèteries est mis en place sur les 4 déchèteries.

Une carte d'accès individuelle et gratuite valable pour l'ensemble des déchèteries du SICTOM est délivrée aux usagers par le SICTOM Pontaurmur Pontgibaud. L'accès à la déchèterie est soumis au contrôle effectué par l'agent de la déchèterie du badge d'accès. A chaque utilisation de la carte d'accès, les heures de passage, le nom de l'utilisateur ainsi que la nature et le volume estimé des déchets seront enregistrés.

Les badges sont fournis gratuitement aux usagers du SICTOM suite à une demande préalable faite par internet ou par coupon réponse auprès du SICTOM. La perte ou le vol du badge doit être immédiatement signalé à la collectivité. La délivrance d'un nouveau badge entrainera un coût de 2,5 € pour les particuliers et de 5 € pour les professionnels.



Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 063-256301185-20190918-RPQS2018-AU

• II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2017 (en tonnes)	2018 (en tonnes)	Evolution en %
	Déchets verts	1214	1128	-7,08 %
	Matériaux d'exploitation	néant	néant	néant
	Bois	674	745	+ 10,53 %
	Ferrailles	180	191	+ 6,11 %
	Gros cartons	200	200	0 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre			
	Pneus	59	75	+ 27,12 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Déchets valorisés	Batterie	0,82	4
Huile alimentaire		néant	néant	néant
Piles		7,4	5,5	+ 25,68 %
D.E.E.E. (au total) dont :		188	178	-5,32 %
- Gros électroménager HF		58	54	
- Gros électroménager F		40	40	
- Ecran		40	33	
- Petit appareil en mélange		50	51	
Corps creux divers		Inclus dans la collecte PAV		
Lampes et tubes fluorescents		0,7	0,8	+14,29 %
Cartouches encre		0,2	0,2	0 %
Radiographies		0	0,185	
Gravats valorisés en ISDND/BTP		988	915	- 7,39 %
Déchets d'ameublement		138	143	+ 3,62 %
Placoplatre		5	11	+ 120 %
Déchets toxiques		46	79	+ 71,74 %
DAE valorisés		néant	néant	néant
Encombrants valorisés		718	904	+ 25,90 %
Sous total		4 419	4 580	3,64 %
Déchets non valorisés		Gravats non valorisés	0	0
	DIB non valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants	369	212	- 42,55 %
	Amiantes cimentée	néant	néant	néant
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,41	0,29	- 29,27 %
	Sous total	369	212	- 42,55 %
Total des apports		4 788 t	4 792 t	+0,08 %
		263,67	263,91	
		Kg/hab	Kg/hab	

II.1.4 Gravats

Mode de collecte : en benne en déchèterie

Déchèteries : 915 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture ou utilisation en couche de fondation routière

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216495
-DEDate de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception en préfecture : 07/01/2020

12/09/2019

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
225 tonnes	Enfouissement	Matériaux de couverture
690 tonnes	COLAS	Utilisés en couche de fondation routière

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

• II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) est mise en place depuis 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité.

Le SICTOM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agréé pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont collectés par la société SUEZ puis PROSERVE DASRI (69) depuis le second semestre 2018.

• II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
tonnes	0,32	0,69	0,31	0,41	0,29	-29,27 %

II.1.6 La collecte des textiles

• II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles a été mise en place progressivement sur le territoire.

En 2018, 19 points de collecte (avec parfois plusieurs colonnes) sont répartis sur le SICTOM. L'emplacement des colonnes est disponible dans l'onglet prévention du site internet du SICTOM.

• II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2015	2016	2017	2018	Evolution
Le relais (9 colonnes)	30 t	29 t	29 t	31 t	+ 6,90 %
Emmaüs (16 colonnes)	62 t	67 t	102 t	74 t	- 27,45 %
Total	92 t	96 t	131 t	105 t	- 19,85 %

Certaines colonnes trop isolées en déchèterie ont été déplacées dans les bourgs.

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le transfert

Depuis l'automne 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa est en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydômois sont désormais acheminées sur cette installation.

Par conséquent, le VALTOM, Syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.



Ce sont une dizaine de centre de transfert qui sont en service dans le département du Puy-de-Dôme.

Concernant le territoire du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « La Vauriat » qu'a été construit le

centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.



Bas de quai



De plus, les élus du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de

collecte et depuis juin 2017, les bureaux du SICTOM ont également été installés dans une travée du garage.

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 751	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO₂.

II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
St Ours les Roches	Vernéa	ECHALIER	34 km	4 227
St Ours les Roches	Centre de tri	ECHALIER	33 km	524

II.3. Le traitement

II.3.1. Le Pôle VERNEA

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les Ordures Ménagères Résiduelles du SICTOM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (70 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (30%).

Les encombrants du SICTOM sont également acheminés à Vernéa depuis le 1^{er} avril 2017.

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. L'exploitation du centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008, est arrêtée depuis le 31 mars 2017.

En application de l'article 2 des statuts du VALTOM, le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND depuis le 1^{er} janvier 2014, et il en est devenu le gestionnaire.

Cependant, il a confié la post-exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SICTOM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SICTOM.

Le SICTOM s'acquitte maintenant d'un coût à la tonne entrante à VERNEA, pour la totalité de ses encombrants transportés pour l'année 2018.

II.3.3. La valorisation biologique

• II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.



En 2018, la quantité de déchets verts déposés est de **1 238 tonnes**.

Cela permet de réduire considérablement le transport des déchets qui partent jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63). Dans le même temps, le VALTOM privilégie le traitement localement en développant le co-compostage. Ainsi en 2018, 65% du broyat a été transporté chez deux agriculteurs, à Saint Pierre le Chastel et Pulvérières.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible régulièrement gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours et sur les autres déchèteries du SICTOM.

Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2017	2018	Evolution
Déchets verts des déchèteries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	1 214	1 128	- 7,08 %
Déchets verts municipaux et des voiries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	0	0	=
Déchets verts des particuliers	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	0	Non pesés	=
Déchets verts des professionnels	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	313	110	-64,86 %
TOTAL DECHETS VERTS				1 527	1 238	-18,93 %

Depuis début 2017, les usagers apportant des branchages à la déchèterie de Saint Ours les Roches sont, dès que possible orientés directement sur la plateforme de broyage. Une partie de ces branches est broyée avec le broyeur du SICTOM. Cela permet de mettre à disposition du broyat aux usagers et/ou d'alimenter les composteurs grande capacité installés sur le territoire du SICTOM.

Ce principe de séparation des branches est également expérimenté sur les déchèteries des Ancizes Comps et de Pontaudur.

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SICTOM propose la pratique du compostage individuel auprès de ces usagers. Ainsi, 68 composteurs ont été distribués en 2018 (rappel 2017 : 48 composteurs distribués).

II.3.4. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur ou Eco organismes	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lemptry (63)
Carton	Recyclage	ECHALIER	ECHALIER PAPREC	Saint Ours (63)
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	PAPREC	Saint Herblain (44)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR/ALLIAPUR	Joze (63)
Piles	Traitement	COREPILE	SCRELEC	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Verre	Recyclage	ECHALIER	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy/Veauches (42)
Papier/Carton AV	Recyclage	ECHALIER	EPR	Saint Denis (93)
Encombrants	Incineration	ECHALIER	VALTOM	Clermont fd (63)
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	ECHALIER	Saint Ours (63)
Meuble (DAE)	Valorisation	SITA SUEZ	ECO MOBILIER	Paris (75)
Tubes néons ampoules	Valorisation	TRIADE Electronique	RECYLUM	Paris (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPRETE	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt
DASRI	Incineration	PROSERVE DASTRI	DASTRI	Paris (75)

II.3.5. Le centre de tri

• II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers Cartons	ECHALIER	EPR	Saint Denis (93)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Paprec	Saint Herblain (44)
Emballages en acier	ECHALIER	Arcelor Mital	La Plaine (93)

Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont Ferrand
Verre	ECHALIER	OI manufacturing	Villeurbanne (69)

• II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2017	2018	Evolution
Journaux Magazines	258,56	251,20	- 2,85 %
Gros de Magasin	82,64	72,62	-12,12 %
Carton	158,37	180,32	+13,86 %
Briques alimentaires	6,39	6,48	+ 1,41 %
Bouteilles plastiques	58,82	62,47	+ 6,21 %
Emballage acier	24,24	25,75	+ 6,23 %
Emballage alu	0,66	0,63	-4,55 %
Refus	138,65	138,62	-0,02 %
Total	728,00	738,00	+1,37 %

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

III.1.1. Contribution des particuliers

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

Le SICTOM se finance donc par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le financement du service est également assuré par des conventions avec différents Eco-organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages et par la vente des matériaux triés issus des déchets triés.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 93,50 €/an,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 57 €/an.



Soit par exemple, pour une année :

- foyer 1 personne : 150,50 €
- foyer 2 personnes : 207,50 €
- foyer 3 personnes : 236 €
- foyer 4 personnes et plus : 264,50 €
- Résidences secondaires : 207,50 €...

Modalités de financement	Montant 2017	Montant 2018
REOM classique	2 387 475 €	2 388 397 €

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

La collectivité fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

III.1.3. Autres recettes

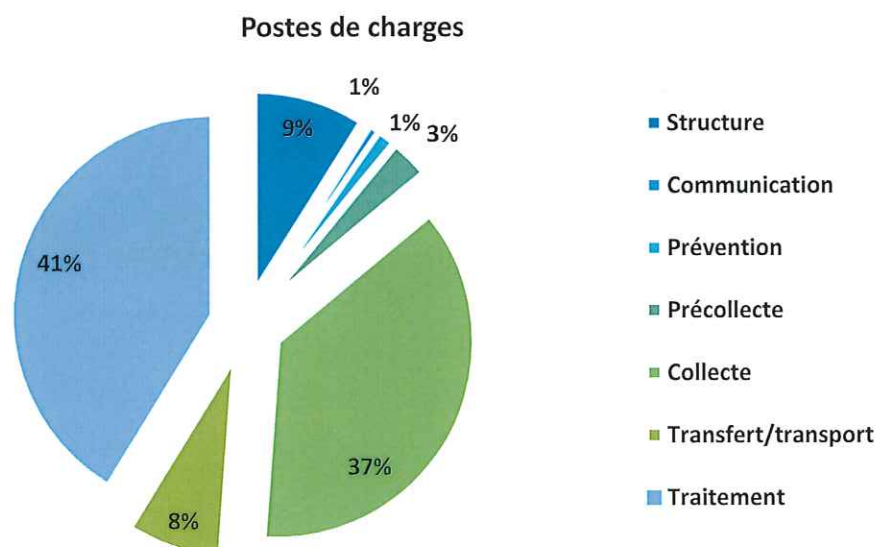
Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par des conventions signés avec des organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages : la Société CITEO (anciennement ECO-EMBALLAGES),
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport Volontaire, en bacs jaunes ou en déchèteries,
- Des aides ou subventions de la Région ou de l'ADEME,
- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SICTOM des unités de transfert/traitement du VALTOM.

III.2 Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2018 : **2 895 337 €** (sans résultat reporté N-1)





La collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représente un montant de **756 244 €** (amortissement compris).

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés (Art 61 I) représentent un montant de **931 527 €**.

Rappel des principales prestations concernant la collecte des emballages et le transfert des déchèteries :

- Collecte, transfert des Points Propres (verre) – Ets ECHALIER : 37 091 €
- Collecte, transfert des Points Propres (emballages) – Ets ECHALIER : 25 719 €
- Collecte et traitement des bidons d'huiles usagées et piles – Ets ECHALIER : 2 437 €
- Transfert des bennes des déchèteries jusqu'aux centres de traitement – Ets ECHALIER : 146 999 € (Augmentation liée au transfert des encombrants à VERNEA sur une année entière)
- Tassage de bennes des déchèteries – Ets COTRAP : 6 237 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux et des huiles moteurs – CHIMIREC : 8 870 €

III.2.2. Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2018 : **2 903 298 €** (sans résultat reporté N-1)

Rappel des principales recettes :

- REOM : 2 388 397 €
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM (forfait 6€/t) : 28 508 €
- Remboursement frais réel suivi post-exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : 127 461 €
- Participation de la Communauté de Communes Marche en Combrailles en Aquitaine (déchèterie de Giat) : 22 432 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : **245 519 €** dont :
 - Aides versées par CITEO (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 102 439 € (hors soutien de transition)
 - Aides versées par OCAD3E / recylum : 15 337 €
 - Aides versées par ECO MOBILIER : 14 763 €
 - Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 22 545 €
 - Vente des bouteilles plastiques (Option Fédération) - Paprec : 9 803 €
 - Vente de l'acier et de l'aluminium Arcelor et Regeal Affimet : 2 769 €
 - Vente du carton collecte sélective - Ets EPR : 19 665 €
 - Vente Papier et Journaux mag collecte sélective (reversement 100% VALTOM) : 17 254 €
 - Vente ferrailles et batteries collectés en déchèteries (reversement 100% VALTOM) : 21 279 €
 - Vente du carton collecté en déchèteries (Echalier) : 19 665 €



Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

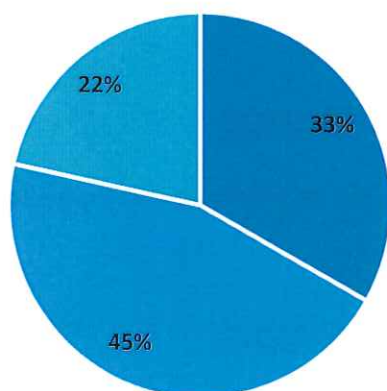
Affiché le

Berger Levrault

ID : 063-256301185-20190918-RPQS2018-AU

	Financement du service	Recettes 2014 en Euros	Recettes 2015 en Euros	Recettes 2016 en Euros	Recettes 2017 en Euros	Recettes 2018 en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	123 050 €	153 994 €	149 545 €	142 806 €	102 439 €
	Eco Folio			18 312 €	18 976 €	
	Ventes de matériaux	56 660 €	64 648 €	69 443 €	65 071 €	72 036 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)
	Aides Eco Systèmes (D3E)	9 398 €	16 062 €	16 973 €	15 600 €	15 337 €
	Aides Eco DDS	-	2 850 €	3 797 €	3 795 €	-
	Aides Eco Mobilier	-	-	19 603 €	18 976 €	14 763 €
	Ventes de matériaux	3 891 €	8 884 €	25 337 €	24 988 €	40 944 €
	Accès EPCI extérieur	16 389 €	19 374 €	21 042 €	20 658 €	22 432 €
PROFESSIONNELS	(Apport DAE ISDND...) Fermeture ISDND 03/17	26 263 €	18 200 €	11 721 €	0 €	0 €

Postes de recettes



- Produits industriels
- Soutiens
- Aides

Agréments :

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages :

- ☒ CITEO ☐ Adelphe
☐ barème C ☐ barème D ☐ barème E ☒ barème F

Date de signature : 6 mars 2018 (2018 /2022)

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216495-DE
Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception en préfecture : 07/01/2020

12/09/2019



Option « Filière » : aluminium, acier et briques alimentaires
Option « Fédération » : cartons PCNC : EPR
Option « Fédération » : Bouteilles plastiques : Paprec

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

ID : 063-256301185-20190918-RPQS2018-AU

Besier
Levrault

Pour les imprimés (CITEO) : ☒ oui ☐ non

Date de signature : 07/05/2018 (2018/2022)

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE : ☐ Ecologic ☒ Ecosystèmes
☐ ERP ☒ Recylum

Date de signature : 14 mars 2016

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI : DASTRI

Date de signature : janvier 2017

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux : ECO DDS

Date de signature : 16/11/2018

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles : ECO TLC

Date de signature : 26/12/2013

Identification du signataire : ☒ SICTOM ☐ EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets d'ameublement : ECO MOBILIER

Date de signature : Février 2014

Identification du signataire : ☐ SICTOM ☒ EPCI de traitement (VALTOM)

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216495
-DE

Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception en préfecture : 07/01/2020

12/09/2019





IV LES CHIFFRES CLES

IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (tonnes)	4 761	4 545	4 496	4 383	4 179	4 201	4227
Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles (kg/hab/an)	257,99	246,84	245,61	240,24	229,41	231,33	232,79
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (tonnes)	415	518	528	540	528	523	524
Collectes sélective en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	22,49	28,13	28,84	29,60	28,98	28,80	28,86
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	512	490	527	550	570	598	655
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	27,74	26,61	28,79	30,15	31,29	32,93	36,07
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (tonnes)	205	181	179	175	174	159	168
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (kg/hab/an)	11,11	9,83	9,78	9,59	9,55	8,76	9,25
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (tonnes)	46	40	40	43	45	46	46
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (kg/hab/an)	2,49	2,17	2,18	2,36	2,47	2,53	2,53
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	11	13	11	13	16	8	24
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,60	0,71	0,60	0,71	0,88	0,44	1,32
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (tonnes)	0	27	62	92	96	131	105
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (kg/hab/an)	0	1,47	3,39	5,04	5,27	7,21	5,78
TOTAL (en tonnes)	5 950	5 814	5 843	5 796	5 608	5 666	5 749
TOTAL (kg/hab/an)	322,42	315,75	319,20	317,69	307,86	312,00	316,61
Taux de valorisation	19,83%	21,78 %	76,85 %	76,53 %	77,64 %	77,20%	77,94%

Le taux de valorisation des ordures ménagère assimilés a largement augmenté depuis la mise en place du Pôle Vernéa, avec une part de stockage/enfouissement estimée à 30 %.



Envoyé en préfecture le 06/12/2019

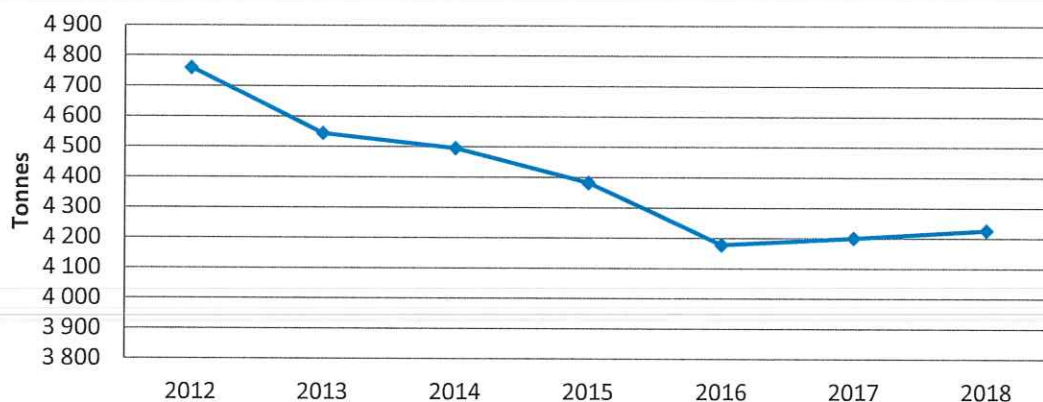
Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

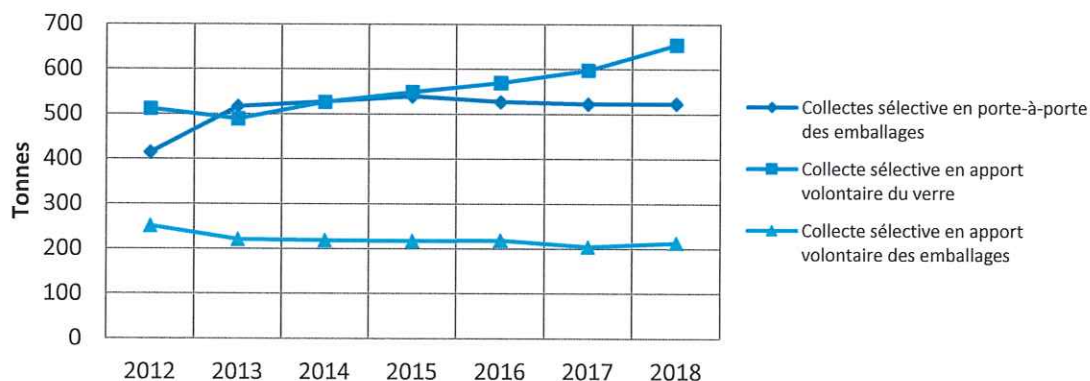
ID : 063-256301185-20190918-RPQS2018-AU

Bescher
Levrault

Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles



Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire d'emballages



IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	2 862	2 987	3 420	3 259	3 595	4 419	4 580
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	155,12	162,22	186,83	178,63	197,35	243,34	252,23
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	912	982	986	966	980	369	212
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/an)	49,45	53,33	53,86	52,95	53,80	20,32	11,68
TOTAL (en tonnes)	3 775	3 969	4 406	4 225	4 575	4 788	4 792
TOTAL (en kg/hab/an)	204,57	215,55	240,73	231,58	251,15	263,66	263,91
Taux de valorisation	75,83 %	75,26 %	77,62 %	77,14 %	78,58 %	87,79 %	89,92%

Le taux de valorisation en déchèterie est en hausse, compte tenu que tous les encombrants de l'année 2018 ont été valorisés énergétiquement à VERNEA, avec une part de stockage/enfouissement estimée à 30% .

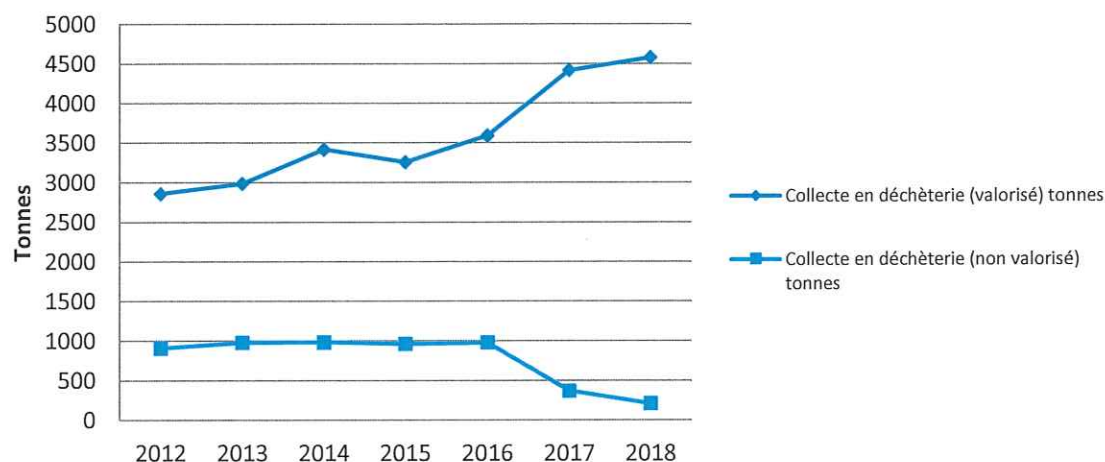
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216495
-DE

Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception en préfecture : 07/01/2020

12/09/2019



Quantités collectées en déchèterie



IV.3. Quantités totales des déchets ménagers et assimilés (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Déchets valorisés	4 051	4 254	7 910	7 695	7 949	8 610	8 790	
Déchets non valorisés	5 673	5 529	2 339	2 326	2 234	1 844	1 751	
TOTAL	9 725	9 783	10 249	10 021	10 183	10 454	10 541	0,83 %

IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Déchets valorisés	219,55	229,67	432,12	421,78	436,37	474,12	484,08
Déchets non valorisés	307,44	300,17	127,78	127,49	122,64	101,54	96,43
TOTAL	526,99	529,84	559,90	549,28	559,01	575,66	580,52
Taux de valorisation	41,66 %	43,35 %	77,18 %	76,79 %	78,06 %	82,36 %	83,39 %

Le taux de valorisation est en hausse compte tenu que les encombrants ont été valorisés sur une année pleine, énergétiquement à VERNEA.

IV.5. Coût moyen du service par habitant

Coût aidé (hors TVA) : Ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Répartition Coût aidé HT (€/hab)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres services (huile moteur)
2017	73	1	14	33	0
2018	74,20	1,15	12	36,48	0,07



Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

Benoit
Levrault

ID : 063-256301185-20190918-RPQS2018-AU

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coût aidé (€ hors TVA)	107,96	89,00	118,12	120,32	119,08	121,16	123,90
Evolution	-	-17,56%	+32,72%	+1,84%	-1,03%	+1,75%	+ 2,26%

La baisse de l'année 2013 s'explique par une baisse de la Taxe Générales des Activités Polluantes payée pour chaque tonne enfouie à l'ISDND de Miremont suite à la certification ISO 14001. L'augmentation observée en 2014 fait suite à la mise en service du site de traitement VERNEA (mais qu'il faut relativiser par rapport à l'année 2012).

IV.6. Contribution moyenne par habitant

Contribution = Somme perçue auprès des habitants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	106,63	111,92	117,94	118,94	124,18	130,81	130,56

V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V. 1.1. Prévention de la production de déchets

❖ Compostage individuel

Indicateurs :

1 870 foyers équipés d'un composteur sur le territoire (1270 composteurs distribués de 2008 à 2018)

68 composteurs distribués en 2018.

Indicateurs de flux de déchets évités* : environ **6,1** tonnes de déchets supplémentaires évités en incinération en 2017 (*référence : 40 kg de déchets organiques évités/pers./an ; moyenne de 2.27 pers./foyer sur le territoire).

Depuis 2010, le flux de déchets évités lié à la distribution des composteurs individuels représenterait environ **420 tonnes**. Ce tonnage prend en compte uniquement le compostage avec les composteurs vendus par le SICTOM.

En parallèle des campagnes de distribution, le SICTOM a réalisé des animations sur les bonnes pratiques du compostage :

- **mercredi 28 mars** sur le projet *Organicité* de Pontaudur
- **mercredi 4 avril** au Bureau du SICTOM



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216495
-DE

Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception en préfecture : 07/01/2020

12/09/2019



❖ **Compostage de quartier**

Le SICTOM a mis en place du compostage partagé au niveau du quartier des Prades sur la commune de Gelles en juin 2018. Les habitants ont pu être formés aux bonnes pratiques du compostage lors d'une animation.

❖ **Compostage dans les écoles**

Tout comme à l'école de St Jacques d'Ambur en novembre 2018, des composteurs ont été installés en juin à l'école de la Goutelle pour valoriser les déchets issus de la cantine. Les enfants vont pouvoir suivre en direct l'avancée des vers et autres invertébrés permettant de transformer les déchets en compost ! Le compost produit pourra être utilisé comme engrais pour le potager mis en place dans l'école.



❖ **Compostage en établissement**

- Des composteurs ont été mis en place en juin sur le site VOLCA'LODGES, les restes de préparation de cuisine du restaurant « Marceline Edgar & Compagnie » et les restes alimentaires des vacanciers peuvent ainsi être compostés. Après quelques mois d'utilisation, les composteurs ont commencés à se remplir. On peut estimer à près **de 800 kg** de déchets par an qui peuvent être compostés.
- La MFR de Gelles composte les déchets alimentaires de la MFR et l'école primaire : **2 tonnes** de déchets sont ainsi compostés chaque année.
- Le Lycée de Pontaumur et l'école de St Bonnet près Orcival expérimente depuis 2018 la pratique du lombricompostage en milieu scolaire et participe pleinement aux démarches de réduction des déchets du SICTOM. Le compost obtenu permettra d'alimenter les jardins de ces établissements.



Zoom sur le Projet Organicité® sur Pontaumur

Le SICTOM poursuit avec le VALTOM la démarche « Organicité » engagée sur la commune de Pontaumur. En 2018, le Collège a rejoint l'EPHAD et le Lycée Professionnel Agricole de Pontaumur sur le projet du composteur grande capacité. Pour information, les 3 Etablissements produisent actuellement **18 tonnes** de déchets alimentaires par an, qui ne sont plus collectés ni transportés mais valorisés sur place en compost.

Les actions Organicité® s'articulent autour de trois thèmes :





Les actions retenues sur la commune de Pontaumur :

- Etablissements de restauration collective (Collège, lycée, EHPAD) :
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Compostage des biodéchets
- Pour les habitants
 - Broyage en déchèterie et mise à disposition du broyat
 - Communication et sensibilisation autour du compostage
- **Gestion des déchets verts et jardinage au naturel**

❖ **Opération « En route vers zéro pesticide »**

L'opération départementale lancée du 22 au 29 avril 2018 par le VALTOM a été relayée par le SICTOM Pontaumur Pontgibaud. Les quatre déchèteries du SICTOM ont été référencées comme points de collecte des produits phytosanitaires.

Le SICTOM a réalisé une animation sur les alternatives aux produits phytosanitaires le mardi 17 avril 2018 au magasin MonBrico de Pontaumur.



❖ **Broyage**

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud poursuit ses actions afin de diminuer les quantités de déchets verts collectés sur l'ensemble des déchèteries.

Mise à disposition gratuite de broyat :

Le SICTOM met à disposition gratuitement du broyat et du compost sur l'ensemble des déchèteries. Des sessions de broyage sont réalisées avec le broyeur du SICTOM, avec les branches apportées et mises de côté par les gardiens de déchèteries.



Mise à disposition du broyeur à végétaux du SICTOM :

Le SICTOM met à disposition son broyeur à végétaux à l'ensemble des communes de son territoire. Une convention de mise à disposition a été signée avec 19 communes et le Syndicat Intercommunal de la retenue des Fades Besserve.

De plus, une convention a été signée avec le SICTOM des Combrailles pour mutualiser l'utilisation du broyeur.

Nombre de communes utilisatrices	Nombre d'heures de fonctionnement	Nombre de m3 de branches broyées (avant broyage)
14	54 h	631 m3



Subvention pour l'achat de broyeur individuel

Le SICTOM a mis en place une subvention pour favoriser l'achat de broyeur individuel. Cette décision a été votée en Comité Syndical du 9 octobre 2015. Cette subvention est réservée pour les habitants du territoire du SICTOM Pontaumur Pontgibaud s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à hauteur de 30% du montant toutes taxes comprises pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux. La subvention est plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé pour inciter à l'achat collectif.

Nombre de subvention versée 2018**Montant total des subventions versées 2018**

11

1 547 €

- Gaspillage alimentaire**

Le SICTOM a poursuivi et relayé l'opération « Gourmet bag » lancée par le VALTOM.

4 établissements participent à l'opération sur le territoire :

STRUCTURE	COMMUNE
Le Pull Vert	PULVERIERES
Le Montania – Volcan Sancy	NEBOUZAT
Auberge Le Saint Georges	ST GEORGES DE MONS
Lou Soleil	LES ANCIZES COMPS



- Favoriser le réemploi/réparation**

Afin de favoriser le réemploi et la réparation, le SICTOM poursuit son travail avec la ressourcerie La Remise. Sur le territoire, un caisson de réemploi est mis à disposition pour récupérer les objets encore réutilisables sur la déchèterie des Ancizes Comps.

Le SICTOM a réalisé un atelier de réparation de vélos avec la ressourcerie le 6 juin 2018 pendant la semaine européenne de réduction des déchets. Le SICTOM a également réalisé une animation sur le tri et le réemploi avec la Fabuloserie le 15 novembre 2018 à Giat.



- Eco-exemplarité**

Le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud poursuit ses démarches d'éco-exemplarité en subventionnant l'achat de gobelets réutilisables pour les associations de son territoire mais également en prêtant gratuitement des gobelets lors d'événements ou manifestations.



Indicateurs :

Nombre de partenariat pour la mise à disposition de gobelets réutilisables (prêt)	7
Nombre de subventions	5
Montant total des subventions versées en 2018	507 €

• Sensibilisation des scolaires et des usagers

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud propose chaque année des animations auprès des jeunes (de l'école maternelle au lycée).

Pour l'année scolaire 2017/2018, les animations proposées ont abordés le tri des déchets, la prévention des déchets en général, les déchets dès l'achat, le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2018, au total se sont près de **455 enfants** qui ont été sensibilisés au tri et/ou à la prévention des déchets et **94** élèves ont pu bénéficier d'une visite de déchèterie.

Sensibilisation en Porte à Porte :

Le SICTOM réalise également des sensibilisations en porte à porte lors de la mise en place de nouveaux points propres au Montel de Gelat (Freteix) et de colonnes à verre : Saint Georges de Mons, La Goutelle, Aurières (le Couhalion).

Afin d'améliorer la qualité du tri, les communes suivantes ont également bénéficié d'opération de sensibilisation en porte à porte par notre ambassadrice du tri :

- mai /juin : Saint Bonnet près Orcival, Chapdes Beaufort,
- juillet : le Montel de Gelat et Cisternes la forêt,
- novembre : Aurières.

Suivi de collecte :

Un suivi de collecte des bacs a été réalisé en **en mai et juin 2018** pour améliorer la qualité des déchets déposés dans les bacs à couvercle jaune.

Il a été décidé de mettre en place un suivi des bacs spécifiquement sur les bacs individuels où il est plus facile de sensibiliser et d'identifier les erreurs de tri. Lors de suivi de bacs, des autocollants sont apposés sur chaque conteneur individuel avec un système de couleur selon la qualité du bac.



V. 1.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Suivi du réseau de collecte du biogaz des casiers n°1 et n°2 et suivi de combustion de la torchère.



V. 1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m³/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

V. 1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts

V.2. Information et surveillance

Les maires, les délégués des communautés de communes ou communauté d'agglomération adhérentes au SICTOM sont informés du fonctionnement du SICTOM Pontaurmur Pontgibaud par les Comités Syndicaux et les comptes rendus de ceux-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors du Comité Syndical, puis transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Le RPQS est disponible en ligne sur le site internet du SICTOM. La lettre d'information du SICTOM « le mag » est transmise une fois par an dans les boîtes aux lettres des usagers.

Le VALTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité annuel sur l'ISDND de Miremont.

VI CONCLUSIONS

Les principales évolutions en 2018 :

- Mise en place du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (signature d'un CODEC avec le VALTOM),
 - Lancement d'une Etude relative à l'optimisation de l'accueil des déchets d'activités économiques sur le territoire du VALTOM, avec notamment la réalisation d'un diagnostic de conformité réglementaire sur les 4 déchèteries du SICTOM et proposition de scénarios de rénovation,
- Mise en place d'un système de contrôle et de gestion informatisée des déchèteries (octobre 2018),
- Pérennisation de la filière Meubles sur la déchèterie de Saint Ours les Roches et développement sur la déchèterie de Pontaurmur en décembre 2018,
- Trophée du Verre lancé sur les 33 communes du territoire,
- Travail sur l'optimisation de la collecte des ordures ménagères et de collecte sélective en bacs jaunes et en apport volontaire (développement de 1 nouveau PAV à Montel de Gelat (Freteix) et mise en place de 3 colonnes à verre),

- Renouvellement de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches selon la nouvelle norme ISO 14001:2015,
- Lancement de l'Etude fusion des trois syndicats du SICTOM des Combrailles, SMCTOM de la Haute Dordogne et du SICTOM Pontaurum Pontgibaud.

Les projets du SICTOM en 2019

- Suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (CODEC avec le VALTOM),
- Validation du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SICTOM,
- Poursuite de l'étude relative à l'optimisation de l'accueil des déchets d'activités économiques sur le territoire du VALTOM,
- Réalisation des diagnostics de conformité réglementaire et des contrôles périodiques par l'APAVE sur les 4 déchèteries du SICTOM : proposition de scénarios de rénovation et d'amélioration,
- Participation à l'étude territoriale de la fonction tri des collectes sélective des ménages et assimilés du VALTOM (réflexion extension consignes de tri en 2020),
- Travail sur l'optimisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective en bacs jaunes et en apport volontaire (développement de nouveau PAV et mise en place de nouvelles colonnes à verre),
- Lancement d'une étude mutualisée sur la tarification incitative au niveau du VALTOM,
- Renouvellement de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches selon la nouvelle norme ISO 14001:2015. Extension du périmètre aux 4 déchèteries,
- Progression de l'étude fusion de trois syndicats du SICTOM des Combrailles, SMCTOM de la Haute Dordogne et du SICTOM Pontaurum Pontgibaud.

A St Ours, le 18 septembre 2019.

Le Président du SICTOM

Laurent BATTUT

